

DOSSIER > Manutention

Christian Deschamps, agriculteur de l'Yonne, a lancé le projet de construction d'un bâtiment en bois de 1 100 m². Un bâtiment au fonctionnement simple, facilitant la manutention, qu'il a pensé de manière à l'utiliser entièrement pour le stockage, au cas où son activité d'élevage ne perdurerait pas.

Penser son bâtiment pour faciliter la manutention

Après vingt-trois ans à se concentrer uniquement sur la partie céréalière de l'exploitation, Christian Deschamps, agriculteur dans l'Yonne, fait le choix, en 2013, de réintroduire l'élevage bovin dans son exploitation. Une activité qui existait sur sa ferme dans les années 1990. Aujourd'hui, Christian Deschamps possède une centaine de bêtes. Si depuis 2013 ses animaux sont dans les anciennes stabulations de la ferme, l'agriculteur a lancé l'an dernier le projet de construction d'un nouveau bâtiment, en bois, de 1 100 m². «Après avoir relancé l'activité élevage de l'exploitation, je me trouvais un peu à l'étroit dans de très anciennes stabulations. L'idée de la création de ce bâtiment est de rendre le travail plus fonctionnel, adapté à la croissance de l'élevage», indique Christian Deschamps.

Un bâtiment en bois «plus confortable»

Alors, pourquoi un bâtiment en bois ? «Je trouve que c'est plus confortable et plus chaud qu'un bâtiment en ferraille. C'est un confort supplémentaire pour les hommes et pour les bêtes, répond Christian Deschamps. De plus, cela entraine dans le cadre des subventions qui m'étaient accordées». Pour son projet, Christian Deschamps a bénéficié du PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles). «C'est une aide attribuée par la Région avec des fonds européens, explique-t-il. J'ai monté le dossier avec la chambre d'Agriculture qui m'a beaucoup aidé pour la conception du bâtiment et la réflexion également».

Quant au fonctionnement du bâtiment ? «Il s'agit de quelque chose de simple. Je voulais qu'il puisse être utilisé pour autre chose, car

je ne connais pas l'avenir. Alors, si l'activité élevage de l'exploitation devait s'arrêter, ou si mes successeurs ne veulent pas la continuer, ce bâtiment peut facilement être utilisé pour mettre du matériel ou servir à autre chose que la partie élevage, confie l'agriculteur. L'aménagement intérieur, qui n'est pas encore finalisé, sera aussi sur une base simple. Ce ne seront que des cases uniquement en barrières. Le foin sera apporté par l'extérieur. Je mets deux tiers d'un râtelier à balle ronde collé à la barrière, ce qui fait que je peux amener le foin directement par l'extérieur sans avoir besoin d'entrer. Et pour le grain, je le mets dans une simple mangeoire devant, sans forcément de couloir d'alimentation en béton», développe-t-il. Une bonne moitié du bâtiment sera utilisée pour la partie stabulation et l'autre pour le stockage de l'alimentation des



Christian Deschamps a fait construire un bâtiment en bois de 1 100 m².

bêtes. Environ 60 animaux seront dans ce bâtiment. «Il y aura une case d'une vingtaine de vaches avec les veaux et deux cases de 16 ou 17 génisses», complète Christian Deschamps.

Un projet à 130 000 euros

Ce projet «approche les 130 000 euros, hors taxes, assure Christian Deschamps. Concernant le bâtiment seul, je suis à 87 000 euros hors taxes pour la structure. Avec le béton, on arrive à 95 000 euros hors taxes. Un coût

auquel il faut ajouter les raccordements, l'installation électrique et l'aménagement des barrières». Christian Deschamps prévoit également d'installer un système de récupération des eaux de pluie «pour assurer les défenses incendies et pour l'utilisation des traitements». Il a aussi pour projet d'équiper la façade sud du bâtiment, soit environ 600 m², de panneaux photovoltaïques (coût non comptabilisé dans le montant total du projet).

CHRISTOPHER LEVÉ

Communiqué

GRUPE ROY ÉNERGIE, une entreprise qui agit pour votre territoire

AUTOFINANCEZ VOTRE BÂTIMENT DE STOCKAGE GRÂCE AU PHOTOVOLTAÏQUE !

Avec la loi Elan entre autres, il faut réfléchir autrement ses bâtiments et toutes ses installations. Romain ROY, DG de GROUPE ROY ÉNERGIE, sensibilise sur les avantages du photovoltaïque, meilleur investissement, pour optimiser et financer les bâtiments de stockage.

Pourquoi conseillez-vous de poser des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments de stockage ?

RR : La consommation énergétique des bâtiments de stockage est un enjeu important au regard des quantités consommées. En posant des panneaux photovoltaïques, vous choisissez de valoriser votre toiture et de la rendre active. Vous réduisez vos dépenses énergétiques en revendant l'énergie produite ou en la consommant pour le stockage. Votre installation photovoltaïque s'amortira entre 6 et 9 ans en fonction des régions (et entre 13 et 17 ans sur un projet global avec construction de bâtiments, en fonction de la qualité des produits choisis). Puis une fois amortie, votre installation générera un chiffre d'affaires qui améliorera la rentabilité de votre activité. Enfin, vous contribuez à la transition énergétique en produisant localement votre propre énergie et en la valorisant. Pour résumer, vous vous diversifiez pour avoir un complément économique non négligeable et réalisez un geste écologique dont on ne peut plus se passer aujourd'hui. Par ailleurs, afin de répondre aux objectifs de la loi Elan, l'énergie solaire est une bonne solution. Nous conseillons donc d'équiper les bâtiments existants, puis d'intégrer les panneaux dans toute nouvelle construction.

Le photovoltaïque apporte-t-il une plus-value au bâtiment en termes de patrimoine ?

RR : En effet, la valorisation du bâtiment au niveau environnemental et économique est bien plus élevée que pour un bâtiment standard. Rendre votre toiture active en posant des panneaux photovoltaïques et participer à un effort collectif en produisant de l'énergie sur votre territoire, contribue à votre image de marque. Cela a donc un impact positif sur votre communication. Par ailleurs, vous générez de l'économie et vous contribuez à la transition écologique.

En quoi le photovoltaïque est-il une solution indispensable pour les investisseurs ?

RR : Le chiffre d'affaires généré par vos panneaux photovoltaïques vous apporte un complément de revenu non négligeable à votre activité déjà existante. Le photovoltaïque est aujourd'hui le meilleur investissement qu'il existe puisque l'on a juste besoin du soleil pour générer des revenus (et il est là encore pour longtemps...). Vous pouvez d'ailleurs le valoriser dans votre bilan prévisionnel. Les banques sont désormais sensibilisées sur le sujet et comprennent l'intérêt d'investir dans le photovoltaïque. Pour les entreprises en difficulté, elles procèdent d'ailleurs à des cessions de créance. GROUPE ROY ÉNERGIE est référencé et labellisé auprès des établissements bancaires. Vous obtiendrez donc une réponse rapide de leur part sur le sujet. Nos études sont reconnues pour leur justesse : il n'y a pas de mauvaise surprise d'écart sur le chiffrage à la facturation.

Quelles solutions proposez-vous ?

RR : GROUPE ROY ÉNERGIE peut valoriser votre toiture en posant des panneaux photovoltaïques ou concevoir intégralement le bâtiment de stockage. Nous collaborons avec les meilleurs partenaires locaux et garantissons des prestations premium à un prix compétitif sur 60 départements.



GRUPE ROY ÉNERGIE
EXPERT PHOTOVOLTAÏQUE



SIÈGE SOCIAL 36 rue de l'Empereur 45000 ORLÉANS
02 38 801 801 - WWW.GRE-ENR.FR - contact@gre-enr.fr